



Horaires calculés dans des conditions normales de circulation sous réserve de modifications

Les élèves devront présenter leur carte de transport au conducteur à la montée du car

L'accès à celui-ci sera refusé si la carte ne peut être présentée

Année scolaire 2018/2019

167S - LA BRILLANNE - ORAISON

ALLER

Commune	Point d'arrêt	Immjv---
LA BRILLANNE	VILLAGE A/R	07:50
ORAISON	CLG. DR J.M.G. ITARD A/R	07:55

RETOUR

Commune	Point d'arrêt	--m----	Im-jv--
ORAISON	CLG. DR J.M.G. ITARD A/R	12:15	16:38
LA BRILLANNE	VILLAGE A/R	12:22	16:47

